



## COMMUNIQUE DE LA CEI

La Commission Electorale Indépendante (CEI) informe les candidats et candidates aux élections des sénateurs et des sénatrices, du 16 septembre 2023, **qu'ils ou elles peuvent procéder au retrait de leurs documents électoraux (spécimen de bulletins de vote et affiches) dès le samedi 09 septembre 2023, à partir de 11 heures au siège de la Commission Electorale Indépendante (CEI), à Abidjan-II-Plateaux-Carrefour Duncan.**

Une carte nationale d'identité sera exigée pour le retrait de ces documents.

Les représentants des candidat(e)s devront se munir, en outre, d'un mandat dûment signé par les deux candidat(e)s ou l'un(e) des deux candidat(e)s.

Fait à Abidjan, le 07 septembre 2023

Pour le Président et P/o

Le Secrétaire Permanent

KOUAME Adjoumani Pierre